



De plus en plus d'entreprises 100% sans tabac

Rubrique : actualités - Date : mercredi 21 juin 2006

D'après Le Monde Economie, « **alors que la législation antitabac se renforce, de plus en plus de sociétés généralisent l'interdiction totale de fumer** ». Le journal rappelle que si, d'après un sondage Ipsos réalisé en avril 2006, « sur 404 dirigeants interrogés, 23 % avouent ne pas interdire la cigarette au sein de leurs locaux », « 80 % des salariés français - fumeurs ou non - se prononcent en faveur d'un lieu de travail sans fumée ». Le quotidien assure que le principe de l'interdiction totale de fumer au sein de l'entreprise, alors que « la loi Evin autorise la cigarette dans des lieux réservés respectant des règles strictes de ventilation et d'affichage », est une « nouvelle tendance » qui commence à s'imposer, puisqu'un tiers des dirigeants ont déjà décidé « d'abolir totalement la cigarette dans leur entreprise ». Le Monde explique cette nouvelle donne par trois raisons, la première étant « la facilité », car comme l'explique la déléguée générale adjointe de l'association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel « beaucoup de sociétés n'ont pas les moyens d'installer ou de mettre aux normes une zone spéciale ». Pour le journal, la seconde raison réside dans « le coût d'un salarié fumeur », qui serait « moins productif » (arrêts maladie, pauses) et qui, selon une étude canadienne, entraînerait « un surcoût de 2565 dollars par an pour son employeur ». Mais selon le quotidien, c'est plutôt l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 2005, « qui impose à chaque employeur une obligation de résultats - et non plus de moyens - pour protéger les salariés du tabagisme passif », qui constitue le véritable moteur pour les entreprises les plus modestes, préférant « anticiper » plutôt que « d'être traînées en justice par leur personnel », comme l'explique une tabacologue. Quant aux grands groupes, dont beaucoup ont installé dès 1992 des zones réservées aux fumeurs, « depuis peu la cigarette est devenue leur bête noire » et un nombre croissant d'entre eux ont signé la charte « Entreprise sans tabac », qui favorise notamment le « développement des structures d'accompagnement au sevrage tabagique ». L'organisateur des 9èmes Journées de tabacologie explique que « les dirigeants réalisent aujourd'hui les avantages d'une entreprise sans tabac : réduction des coûts engagés pour les salariés, amélioration de l'image de marque et pacification des relations entre employés fumeurs et non fumeurs ». Soulignant que les entreprises sont rejointes dans « cette croisade » par les politiques, le journal indique qu'un groupe de plus de 80 parlementaires « bataille depuis septembre 2005 pour promouvoir un projet de loi interdisant le tabac sur le lieu de travail ».

En encadré le journal évoque la mise en place de l'interdiction totale de fumer au sein de la société Reagroup, filiale de distribution de Renault, qui sera effective dès septembre prochain. Le quotidien indique que « la démarche a nécessité plusieurs étapes : consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail, puis modification du règlement intérieur, soumise à validation de la chambre de commerce » et que « parallèlement, la direction a informé, via le site intranet de l'entreprise, l'ensemble des employés, repartis sur 160 sites dans l'Hexagone ». D'après le journal, le président, « lui-même ancien fumeur repent », est prêt à investir 200.000 euros pour aider à la mise en place de cette interdiction, notamment en prévoyant une aide financière de 30 euros par salarié « destinée à participer à l'achat de patch ou à cofinancer une consultation auprès d'un tabacologue ».